

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/09/2025 - B2025/013225 - 2022 B 00311 - 910 183 243 - 4GH

Désignation de l'entreprise 4GH Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 73 Route de Saint Just 42230 ST VICTOR SUR LOIRE

Numéro SIRET * 9 1 0 1 8 3 2 4 3 0 0 0 1 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			2 8 0 2 2 0 2 5		2 9 0 2 2 0 2 4	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	574 114	042	574 114
	Total I (5)		044	574 114	048	574 114
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		59
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	403 873	086	403 873
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	403 873	098	403 873
	Total général (I+II)		110	977 988	112	977 988

PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	462 978		462 978
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	21 000		6 000
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	240 583		62 046
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	249 058		243 538
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	973 620		774 561
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154			
	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	1 460		1 460
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	2 908		1 983
	Comptes courants d'associés		173			
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	4 368		3 443
	Total général (I + II + III)		180	977 988		778 004

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 123
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise 4GH

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 12 8 0 2 2 0 2 5

Exercice N-1 clos le 12 9 0 2 2 0 2 4

Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209	
Production vendue	biens	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		

210		
214		
218		
222		
224		
226		
230		
232		

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier - immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *	243	
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255	
Dotations aux provisions			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
Total des charges d'exploitation	(II)		

234		
236		
238		
240		
242	1 080	1 032
244		
250		
252		
254		
256		
262		
264	1 080	1 032

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)		
Produits exceptionnels	(IV)		
Charges financières	(V)		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		

270	(1 080)	(1 032)
280	253 046	246 553
290		
294		
300		
306	2 908	1 983

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		
---------------------	--	--	--

310	249 058	243 538
312	249 058	314

Régime d'impôt

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

316		
318		
322		
324	2 908	
330	12 241	
251		
998		
999		

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181		
Divers dont ZFANG (44 quaterdecies)	345		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Zones de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Zones de restructuration de la défense (44. sexies A)	127		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
Créance due au report en arrière du déficit	346		
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexies A)	992		

997		
138		
342		
350	244 818	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			
Déficits antérieurs reportables : * ... dont imputés sur le résultat :			

352	19 389	354
356		
360		

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

--	--	--	--

370	19 389	372
-----	--------	-----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	26
Permanence ou changement de méthodes	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	27
Etat des échéances des créances et des dettes	27
Composition du capital social	27
Titres immobilisés	27
Créances immobilisées	27
Evaluation des créances et des dettes	28
Dépréciation des créances	28
Evaluation des valeurs mobilières de placement	28
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	28
Disponibilités en Euros	28
Charges à payer	28
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	29
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	30

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 977 987.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 249 058.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	563 991		
Autres titres immobilisés			10 123
TOTAL	563 991		10 123
TOTAL GENERAL	563 991		10 123

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			563 991	563 991
Autres titres immobilisés			10 123	10 123
TOTAL			574 114	574 114
TOTAL GENERAL			574 114	574 114

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 460	1 460		
Impôts sur les bénéfices	2 908	2 908		
TOTAL	4 368	4 368		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	462 978			462 978

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 460
Total	1 460

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		253 046
Dont entreprises liées		244 818

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 30

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS GILBERT HENRI ETABLISSE											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											
	69 194	3 039 143	24,45	563 991	563 991			2 672 369	1 207 147	244 818	

4GH
Société par actions simplifiée
au capital de 462 978 euros
Siège social : 73 route de Saint Just, 42230 SAINT VICTOR SUR LOIRE
910 183 243 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 JUILLET 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 28 février 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2025 s'élevant à 249 058,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 249 058,30 euros

- A la réserve légale 13 000 euros
- Le solde, au poste « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 28 février 2023 : 50 000 euros,
Exercice clos le 28 février 2024 : 50 000 euros.

Certifié conforme
Le Président

